



PLU de Hattstatt

Extraits du diagnostic

Environnement, paysages, patrimoines

Un environnement naturel à protéger ou préserver

Le village est environné d'espaces naturels remarquables, qui appartiennent à des milieux à protéger ou préserver : forêts du massif vosgien, piémont viticole, plaine agricole inondable avec ses rivières bordées de cortèges végétaux.

Des espaces à préserver pour sauvegarder les filières agricole et viticole

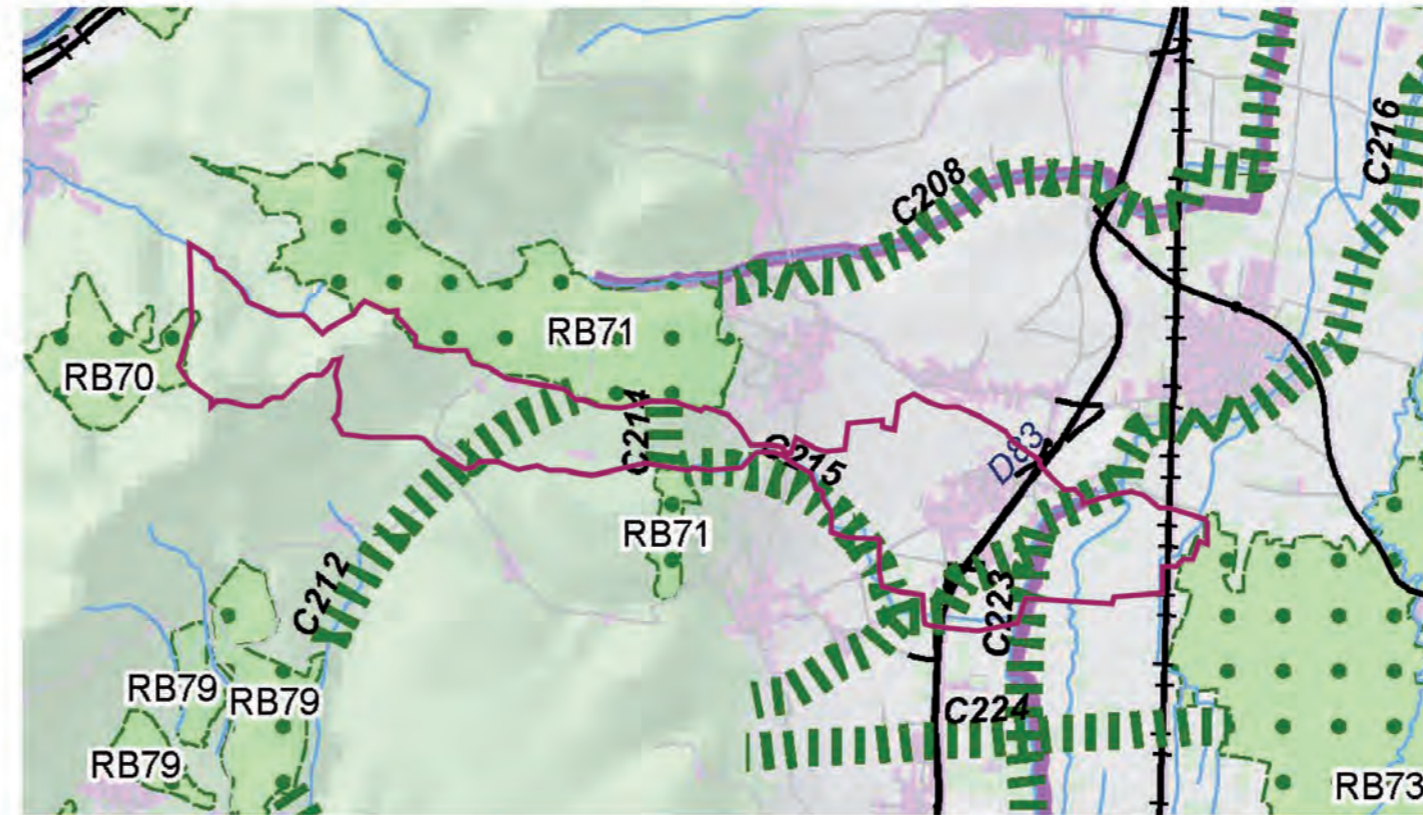
La plus grande partie du territoire communal est occupée par de la forêt, des vignes et des espaces agricoles. Ces espaces sont à préserver en raison de leur importance économique pour la filière bois, et pour les exploitations viticoles et agricoles locales.

Un paysage remarquable et très attractif

Le village est inséré dans un paysage de piémont vosgien très caractéristique, que le développement urbain et les activités agricoles ou viticoles doivent respecter.

Un patrimoine architectural et urbain à préserver

La plus grande partie du village traditionnel s'est adaptée à la vie contemporaine sans être défiguré. Ce patrimoine architectural et urbain est précieux et mérite d'être préservé, car il est porteur de l'identité locale.



Réservoirs de biodiversité (RB)

- RB70 : Massif forestier du Herrwald
- RB71 : Anciennes carrières de Gueberschwihr et Voegtlinshoffen
- RB72 : Ried de la Lauch et de la vieille Thur
- RB73 : Forêt communale de Rouffach (et de Hattstatt)
- RB79 : Collines sous-vosgiennes d'Osenbach

Corridors écologiques (C)

Continuités écologiques entre réservoirs de biodiversité

Tels que :

- Continuités naturelles entre milieux forestiers
- Supports linéaires (ruisseaux et rivières : Lauch, Fallbach...)

Éléments de la trame verte et bleue

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques terrestres régionaux (1)
- Axes de passages préférentiels pour la faune dans le massif vosgien
- Cours d'eau classés au titre de l'art. 214-17 du code de l'environnement, listes 1 et 2
- Cours d'eau à portion potentiellement mobile (selon le SDAGE Rhin-Meuse)
- Limites communales de Hattstatt

Hattstatt et la trame verte et bleue régionale, définie par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE - Extrait)



Le vignoble de Hattstatt et la plaine agricole à ses pieds



La plaine agricole et la ripisylve de la Lauch au pied de l'Elsbourg



L'insertion du village au sein du paysage viticole. A l'arrière plan, l'Elsbourg



Le village traditionnel vu depuis l'Elsbourg



Entrée sud du village traditionnel

L'église Sainte-Colombe et son environnement remarquable rue du raisin

